



Astreintes pour les cadre

Par zamorano26

Bonjour

j'ai une question SVP

Je suis salarié chez une société de transport comme technicien de maintenance et je suis cadre au forfait. je travailler mes journées normales et je suis amené à être appelé à n'importe quelle heure dans la nuit des fois 00h00,4h00 de matin.... 6j/7

J'ai toujours réclamer une prime d'astreinte mais je n'ai jamais eu de réponse concrète sauf une fois où ils m'ont proposé 30 ? brute!!!! chose que j'ai refusé bien sur.

Je souhaite savoir si j'ai vraiment le droit de réclamer cette prime malgré mon statut de cadre

Cordialement

Par JacquesV94

Bonjour,

Ayant été technicien en usine puis passé responsable (cadre au forfait), J'avais une prime d'astreinte cependant assez faible pour la contrainte que c'était. Je te conseille, si tu es de la région parisienne de t'adresser à L'avocat en droit du travail à Créteil Maître Oziel-Lefevre. Ses conseils sont très pointus.

En espérant t'aider.

Bien cordialement,